

Lors du génocide des Tutsi au Rwanda, « l'ONU était au cœur d'une campagne de dédi »

Romain Gras

Jeune Afrique, 21 juin 2019

D'avril à juillet 1994, tout au long du génocide des Tutsi au Rwanda, l'ONU s'est retrouvée au cœur d'une lutte d'influence pour savoir quelle réponse apporter aux massacres en cours. Linda Melvern, journaliste d'investigation britannique et spécialiste des Nations unies, raconte à Jeune Afrique les coulisses de ces négociations et l'importance des décisions de l'ONU pendant cette période.

Le 22 juin 1994, deux mois et demi après le début du génocide des Tutsi au Rwanda qui fera, entre avril et juillet plus d'un million de morts, l'ONU autorisait l'opération Turquoise, conduite par la France, à intervenir au Rwanda. Cette mission continue, 25 ans plus tard, d'alimenter le débat sur le rôle de la France au Rwanda. C'est dans les couloirs du

Conseil de sécurité de l'ONU, à plus de 11 000 kilomètres de Kigali que cette résolution 929 a été négociée, à l'image de beaucoup de décisions diplomatiques clés pendant le génocide des Tutsi au Rwanda.

Dépassée par les événements sur place, impuissante face à l'engrenage meurtrier enclenché le 7 avril après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana qui marque le signal de départ des massacres, l'ONU s'est retrouvée, d'avril à juin, au cœur de tiraillements stratégiques entre ses pays membres.

Les prises de position de l'ONU pendant que les tueries s'accumulent au Rwanda vont alors être le fruit d'un jeu d'influence complexe. D'un côté, la France, alliée du régime Habyarimana et proche du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, joue de son influence auprès

des membres du Conseil de sécurité. Un organe dans lequel siège alors – en tant que membre non-permanent – le représentant du gouvernement intérimaire rwandais, Jean-Damascène Bizimana.

De l'autre, les États-Unis et de leurs alliés britanniques, traumatisés par la guerre en Somalie et la bataille de Mogadiscio lors de laquelle 18 soldats américains ont été tués, ne cachent pas leur frilosité à déployer des troupes sur le terrain.

Et, de la réduction des contingents de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), votée deux semaines après le début des tueries, à l'autorisation de l'opération Turquoise, ces prises de position du Conseil de sécurité de l'ONU ont indéniablement pesé sur le conflit.

Présente à New York entre avril et juin, au moment où les diplomates votaient ces résolutions, la journaliste d'investigation britannique Linda Melvern a raconté les coulisses des tractations diplomatiques dans ses ouvrages *A People Betrayed : The Role of the West in Rwanda's Genocide* (novembre 2000, ZED Books Ltd ; traduction française : « *Complicités de génocide ; Comment le monde a trahi le Rwanda* », 2010, Karthala) et *Intent to Deceive : Denying the Rwandan Genocide* (septembre 2019, Verso ; l'ouvrage n'a pas été traduit en français pour le moment).

Elle décrypte pour Jeune Afrique ces négociations et le rôle de l'ONU pendant le génocide.

Jeune Afrique : Comment l'ONU se positionne-t-elle durant les premiers jours du génocide ?

Linda Melvern : Le génocide des Tutsi a été l'un des exemples les plus clairs des problèmes inhérents au fonctionnement du Conseil de sécurité. Celui-ci était censé promouvoir une diplomatie ouverte, mais dans la réalité les vraies négociations se faisaient derrière des portes closes.

Le Rwanda était l'un des dix membres non-permanents du Conseil de sécurité pendant le génocide. Seuls certains membres non-permanents du Conseil de sécurité avaient compris le problème que pouvait représenter la présence du Rwanda dans l'organe onusien. Le gouvernement intérimaire, mis en place début avril, a pourtant été l'un des principaux instigateur de la campagne de déni à l'œuvre dans les rangs de l'ONU.

Dans les premières heures qui ont suivi l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, Jean-Damascène Bizimana, l'ambassadeur du Rwanda aux Nations unies, a fait beaucoup de lobbying pour que le Conseil de sécurité se concentre sur la dimension humanitaire de la situation, il a affirmé que c'était le Front patriotique rwandais (FPR) qui avait abattu l'avion et que ce qui se pas-

sait était une réaction incontrôlée à cet attentat.

Bizimana savait très bien dans quel état d'esprit se trouvait la communauté internationale. La bataille de Mogadiscio, en Somalie, en octobre 1993 avait traumatisé la communauté internationale et tout particulièrement l'opinion américaine.

Quelques heures après l'attentat, dix parachutistes belges sont assassinés, entraînant la consternation de l'opinion belge et internationale. Quel impact a eu cet événement sur l'action de l'ONU ?

Là encore, il faut se remettre dans le contexte de l'époque. Nous sommes un an après l'échec de l'opération Restore Hope (« Restaurer l'espoir ») en Somalie. L'impact de cet épisode est colossal. Alors, quand les paras belges sont assassinés, la situation se crispe encore plus. Un diplomate américain que j'ai croisé sur place à ce moment-là m'avait bien résumé la situation : « Nous nous cherchions une excuse pour partir », m'a-t-il confié.

Le discours de la Belgique, à l'époque, consistait à dire que d'autres militaires allaient probablement mourir sur place, ce qui avait de l'écho au Conseil de sécurité. Ils ont fait beaucoup de lobbying pour ne pas être les seuls à retirer leur contingent du Rwanda [le reste de la mission était principalement composé Bangladais et de Ghanéens nldr].

Ce que l'on ignore toujours, en revanche, c'est pourquoi ils ont voulu partir aussi rapidement.

Comment l'ONU a-t-elle justifié, en interne, la résolution du 21 avril qui entérine la diminution de 2300 à 270 du nombre de casques bleus engagés dans la Minuar ?

Cette décision est probablement l'un des plus grands malentendus de cette période à l'ONU. La question qui devait se poser n'était pas celle de la diminution, mais celle du renforcement du contingent de la Minuar, car les militaires sur place était sous-entraîné et sous armé.

Avec le retrait annoncé des Belges, la mise en garde du gouvernement bangladais, qui fournissait aussi des troupes et critiquait les conditions de vie de celles-ci sur place, beaucoup de membres ont plaidé en faveur d'un retrait de la Minuar, dont les États-Unis et la Grande-Bretagne – alignée sur la position des Américains. Ils considéraient la Minuar simplement comme une force symbolique dont le seul mandat était de négocier. Seul le Ghana de Jerry Rawlings avait alors poussé pour laisser ses militaires sur place.

Le secrétaire général de l'ONU, l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali était au courant des craintes des États qui fournissaient des troupes à la Minuar. Maurice Baril, son conseiller militaire canadien avait

prévenu ce dernier, le 21 avril, juste avant le vote de la résolution. Il lui avait partagé les inquiétudes de Roméo Dallaire, le commandant de la Minuar au Rwanda. Mais la dynamique du moment à l'ONU était au désengagement.

À partir de quand la France a-t-elle défendu l'idée d'une intervention, et comment ont réagi les autres membres du Conseil ?

Jean-Hervé Bradol et Philippe Biberon, de Médecin sans frontières, disent en avoir été informés le 14 juin, lors d'une réunion avec François Mitterrand. Le 16 juin, une semaine avant le vote de la résolution à l'ONU, l'ancien ministre Bernard Kouchner informait Roméo Dallaire, le commandant canadien de la Minuar de la création prochaine d'une « zone humanitaire sûre » (ZHS) au Rwanda.

Dallaire était sceptique : il craignait que cela aboutisse à une partition du Rwanda, sur le modèle de Chypre, avec la ZHS d'un côté et la partie contrôlée par le FPR de l'autre. Il savait aussi que la Minuar ne serait pas une priorité par rapport à cette autre opération en cours.

Et il n'était pas le seul à se montrer méfiant. Les Britanniques et les Américains savaient que les Français étaient des alliés historiques du régime rwandais impliqué dans le génocide. Le vote du représentant rwandais à l'ONU en faveur de l'inter-

vention les a d'ailleurs confortés dans cette idée.

Ils doutaient des motivations de l'opération Turquoise, mais Paris a déployé beaucoup d'efforts pour mettre tout le monde d'accord. Au fond, ni la Grande-Bretagne ni les États-Unis ne voulaient se mettre à dos un allié.

La résolution qui donne mandat à l'opération Turquoise parle encore, deux mois et demi après le début des massacres, d'un retour aux termes des accords de paix et de partage du pouvoir, signé à Arusha le 4 août 1993, et évite soigneusement le terme « génocide ». Pourquoi l'ONU s'est-elle montrée aussi timorée ?

Cela a été l'illustration de l'incapacité du Conseil de sécurité à comprendre ce qu'il se passait sur le terrain. Seuls la Nouvelle-Zélande, le Nigeria et la République tchèque ont essayé de peser pour que des termes plus forts soient employés.

Comme peu d'informations filtraient au Conseil de sécurité au début du génocide, ces membres non-permanents recevaient des briefings de la part d'ONG en dehors du système onusien, comme Human Rights Watch, pour se tenir au courant. Ce n'est qu'à partir du mois de mai que l'ONU a compris ce qu'il se passait réellement au Rwanda.

Quand s'est posée la question

d'un renforcement des effectifs de la Minuar, le 17 mai, plus personne ne souhaitait envoyer ses soldats sur place. Mais cette prudence dans les termes utilisés s'explique aussi autrement. L'utilisation du terme « génocide » dans une résolution aurait légalement obligé l'ONU à intervenir au Rwanda. Et le Conseil de sécurité est directement lié à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Comment définiriez-vous le rôle de Boutros Boutros-Ghali, qui était alors le secrétaire général de l'ONU ?

Il était vu comme un allié de la France. C'est lui qui contrôlait les informations qui circulaient au sein du Conseil de sécurité et, à la différence d'autres pays, la situation du Rwanda ne lui était pas étrangère, à la différence d'autres pays. En 1990, en tant que ministre égyptien des Affaires étrangères, il avait ainsi approuvé un contrat de vente d'armes avec le gouvernement d'Habyarimana.

Le gouvernement intérimaire rwandais a beaucoup bénéficié de

cette proximité entre la France et Boutros Boutros-Ghali. Les autorités rwandaises en poste pendant le génocide ont aussi profité des bons rapports qu'elles avaient avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU à Kigali, le Camerounais Jacques-Roger Booh Booh, qui était en lien permanent avec Boutros Boutros-Ghali.

Le fait que les extrémistes hutu, dont le régime encadrait le génocide, aient alors voté en faveur de cette résolution n'a-t-il alors créé aucun remous au sein du Conseil de sécurité ?

Non, pas officiellement. L'ONU a une culture très bureaucratique. Même si certains États, comme la Nouvelle-Zélande, s'inquiétaient de cette présence, d'autres membres du Conseil de sécurité, comme la Grande-Bretagne, n'étaient pas favorables à un retrait ou à une suspension du Rwanda, notamment du fait qu'il n'y avait pas de procédure prévue pour cela. Beaucoup de pays se sont alors réfugiés derrière ce prétexte. L'ONU a toujours servi de couverture aux États.